



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 79694

Texte de la question

Compte tenu des observations formulées par le récent rapport de la Cour des comptes sur l'intercommunalité, Mme Marie-Jo Zimmermann demande à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, de lui indiquer quelle est, pour chaque département, la liste des communautés de communes, des communautés d'agglomération et des communautés urbaines dont le territoire est discontinu. Elle souhaiterait que dans cette liste il distingue également le cas des communautés pour lesquelles la discontinuité provient du fait que le territoire d'une commune membre est lui-même discontinu.

Texte de la réponse

Le développement de l'intercommunalité a conduit à une profonde restructuration de l'organisation administrative locale. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont aujourd'hui des acteurs de premier plan. Au 1er janvier 2006, l'intercommunalité qui concerne 32 092 communes, soit plus de 89 % des communes de France, et 53,3 millions d'habitants, soit 85 % de la population française, est devenue une réalité politique et administrative incontournable. Cependant, ainsi que l'a relevé la Cour des comptes dans son dernier rapport public relatif à l'intercommunalité, la carte intercommunale reste empreinte de complexité, en raison notamment des superpositions de périmètres entre structures. Par ailleurs, les EPCI et notamment les communautés de communes doivent détenir des compétences claires exercées sur un périmètre pertinent pour répondre à l'objectif d'aménagement et de développement économique que leur assigne la loi. Or tel n'est pas toujours le cas. Aussi, dans un esprit d'évaluation, une consultation des préfets a été engagée le 1er mars 2006 afin de disposer des informations sur les périmètres des structures intercommunales pour chaque département. Ces réponses ont permis de dénombrer les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont le territoire est discontinu. Leur nombre s'élève à 85, dont la liste par département est détaillée dans le tableau suivant. Ce tableau se compose de quatre colonnes, qui présentent respectivement : le département dans lequel se situe le siège de l'EPCI à fiscalité propre ; le nombre d'EPCI discontinus ; le type d'EPCI à fiscalité propre concerné, c'est-à-dire s'il s'agit d'une communauté de communes (CC), d'une communauté d'agglomération (CA) ou d'une communauté urbaine (CU) ; le nom de l'EPCI concerné.

DÉPARTEMENT	TOTAL par département	TYPE d'EPCI	DÉNOMINATION
01) Ain	2	CC	Pays de Gex
		CC	Valromey
02) Aisne	3	CC	Canton de Condé-en-Brie
		CC	Chemin des Dames

CC	Vallons d'Anizy		
04) Alpes-de-Haute-Provence	2	CC	Moyenne Durance
		CC	Trois Vallées
07) Ardèche	1	CC	Beaume Drobie
09) Ariège	2	CC	Val Couserans
		CC	Moyenne Vallée de l'Hers
10) Aube	1	CC	Pays de Sault
16) Charente	1	CC	Région de Châteauneuf
17) Charente-Maritime	2	CC	Haute Saintonge
		CC	Pays Santon
21) Côte d'Or	2	CC	Liernais
		CC	Châtillonnais
23) Creuse	1	CC	Auzances-Bellegarde
24) Dordogne	1	CC	Atur - Saint-Pierre-de-Chignac
25) Doubs	1	CC	Amancey-Loue-Lison
26) Drôme	3	CC	Confluences-Drôme-Ardèche
		CC	Galaure
		CC	Hautes-Barronies
27) Eure	3	CC	Andelle
		CC	Canton de Brionne
		CC	Canton de Beaumont-le-Roger
32) Gers	3	CC	Coteaux-de-Gascogne
		CC	Bas-Armagnac
		CC	Vals et Villages en Astarac
35) Ile-et-Vilaine	3	CA	Rennes Métropole
		CC	Guerchais

CC	Châteaugiron		
36) Indre	2	CC	Levroux
		CC	Brenne-Val-de-Creuse
37) Indre-et-Loire	2	CC	Deux Rives
		CC	Val d'Amboise
38) Isère	2	CC	L'Ille-Crémieu
		CC	Grésivaudau
46) Lot	1	CC	Pays Figeac-Carjac
47) Lot-et-Garonne	2	CC	Val-d'Albret
		CC	Val-de-Garonne
49) Maine-et-Loire	1	CC	Loire Aubance
51) Marne	3	CC	Coteaux-Sézannais
		CC	Bocage-Champenois
		CC	Champagne et Saulx
52) Haute-Marne	1	CC	Prauthoy en Montsaugonnais
58) Nièvre	3	CC	Loire
		CC	Allier
		CC	Bazois
59) Nord	7	CC	Soler, de la Thure et de la Lhelve
		CC	Sambre-Avesnois
		CC	Quercitain
		CC	Espace Sud Cambrésis
		CC	De l'est Cambrésis
		CC	Du sud Cambrésis
		CC	Monts de Flandre-Plaine de la Lys
60) Oise	2	CC	Pays Noyonnais

CC	Pays de Valois		
61) Orne	2	CC	Pays d'Argentan
		CC	Pays de Tincherbay
63) Puy-de-Dôme	1	CC	Coteaux-de-l'Allier
66) Pyrénées-Orientales	1	CC	Roussillon Conflent
67) Bas-Rhin	1	CC	Sainte-Odile
68) Haut-Rhin	5	CC	Ried-Brun
		CC	Ill et Gersbach
		CC	Pays de Rouffach
		CC	Val de Soultz matt « la vallée noble »
		CC	Canton de Hirsingue
70) Haute-Saône	2	CC	Agir Ensemble
		CC	Saône-Jolie
76) Seine-Maritime	2	CC	Saint-Saëns
		CC	Moulin d'Ecalles
79) Deux-Sèvres	3	CC	Val d'Autize
		CC	Arc-en-Sèvre
		CC	Val-de-Sèvre
80) Somme	2	CC	Sud-Amiénois
		CC	Pays Hamois
83) Var	1	CA	Toulon Provence Méditerranée
86) Vienne	2	CC	Vienne
		CC	Creuse
88) Vosges	4	CC	Bulgnéville entre Xaintois et Bassigny
		CC	Saint-Michel, Taintrux, la Bourgonce, la Voivre, la Salle

CC	Neufchâteau		
CC	Moyenne Moselle		
89) Yonne	2	CC	Coulange-sur-Yonne
		CC	Vanne
Total général	85		

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79694

Rubrique : Coopération intercommunale

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11205

Réponse publiée le : 24 octobre 2006, page 11099